

Systèmes informatiques et logiciels spécialité

Administrateur de parc informatique

RNCP5253 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	326
Code(s) ROME	M1803, I1401, M1805
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Université Paris-Sud - Paris 11
<http://www.u-psud.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel possède des compétences globales en matière d'administration de systèmes informatiques, aussi bien au niveau de la définition des besoins et de la mise en place des moyens que de la maintenance. Il maîtrise à la fois l'infrastructure, les applications logicielles et leur mise en œuvre.

Il opère un audit des usagers, définit leurs besoins en ressources et en support informatiques.

Il caractérise l'équipement, l'installation, l'administration et la maintenance d'un parc d'ordinateurs en réseau.

Il assiste les utilisateurs (HelpDesk et infogérance).

Il conçoit, développe et gère des bases de données d'informations multimédias.

Il assure la veille technologique et anticipe des mutations techniques et les besoins nouveaux.

Il concilie la gestion de l'existant, les besoins des utilisateurs, l'évolution de l'informatique et l'impact d'Internet tout en prenant en compte les contraintes économiques et les politiques informatiques de l'organisation à laquelle il appartient.

Il est apte à gérer et conduire un projet.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité dans les domaines de l'installation, la maintenance, le support et le service aux utilisateurs en informatique, la production et l'exploitation en informatique, les télécommunications et l'informatique des réseaux.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Technicien supérieur ou assistant ingénieur dans la gestion de parc d'ordinateurs
- Responsable informatique
- Administrateur de bases de données

- Cadre technico-commercial en informatique et télécommunications

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 870 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (41 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique · tension 4/5 (Élevée) M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée) M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	39 197
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.u-psud.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5253/>